

La transformation du CICE en baisse de charges va renchérir le coût du travail

RENAUD HONORÉ ([HTTP://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=117](http://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=117)) | Le 05/10 à 01:00



La transformation du CICE en baisse de charges va renchérir le coût du travail - Photo Pascal Sittler/REA

La réforme va faire économiser 5 milliards aux finances publiques, mais le gouvernement juge que cela n'aura pas d'effet négatif sur l'emploi. Le Medef dénonce les modalités de cette bascule.

Avec le projet de budget pour 2018, le gouvernement jure avoir tout fait pour soutenir l'activité et les entreprises. Il est pourtant une mesure qui se fait clairement au détriment des comptes de ces dernières. Il s'agit de la réforme du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) - qui figure dans le projet de loi de finances (<https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/budget-2018-PLF2018/le-projet-de-loi-de-finances-2018-2117522.php>) (PLF) pour l'an prochain et qui entrera en vigueur en

2019. (https://www.lesechos.fr/25/06/2017/lesechos.fr/030408856125_budget---pourquoi-la-reforme-du-cice-devrait-etre-reportee.htm) Elle va avoir comme effet paradoxal de dégrader le coût du travail en France. C'est ce qui ressort de l'évaluation qui est faite par le gouvernement lui-même : la transformation du CICE tel qu'il existe en 2017 en une baisse de charges durable « entraînera une baisse de coût de près de 5 milliards d'euros pour les finances publiques en régime de croisière », est-il écrit dans les documents annexés au PLF. Un gain pour la puissance publique, mais autant de moins pour les entreprises.

Hausse mécanique

Pourquoi un tel mouvement de balancier ? Emmanuel Macron ne fait que mettre en musique une réforme que François Hollande avait envisagée sans en avoir les moyens et que le patronat réclamait : une baisse de charges en bonne et due forme est censée donner plus de visibilité qu'un crédit d'impôt aux effets différés. Mais cela va avec quelques effets pervers : la baisse des charges augmente mécaniquement la base imposable des entreprises, qui se retrouvent donc à payer plus d'impôt sur les sociétés. Pour compenser cet effet, il aurait fallu renforcer la baisse de charges. Mais ce n'est pas ce qu'a décidé le gouvernement. Certes, les salaires au niveau du SMIC verront leurs charges baisser jusqu'à 10 points, alors que le CICE permettait d'obtenir une baisse équivalente à 7 points seulement de la masse salariale sur l'ensemble des salaires allant jusqu'à 2,5 SMIC. Mais pour les salaires compris entre 1,6 et 2,5 SMIC, le nouveau dispositif prévoit une réduction des cotisations de 6 points, inférieure donc aux 7 points du CICE. Si bien que la hausse du coût du travail devrait être particulièrement concentrée sur tous les secteurs employant une main-d'oeuvre plus qualifiée.

Le gouvernement se défend

Cela fait plusieurs semaines que le **Medef dénonce ce dispositif** (<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030618851163-budget-2018-pourquoi-le-medef-denonce-la-bascule-du-cice-en-baisse-de-charges-2117570.php>) qu'il avait pourtant voulu au départ, s'alarmant du surcoût. Une polémique qui intervient alors que **l'impact du CICE sur les embauches reste encore sujet à caution** (<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/030653467443-le-cice-a-eu-un-impact-positif-mais-moderne-sur-lemploi-2119213.php>). Mais le gouvernement n'a pas cédé, jugeant que ce renchérissement sur les comptes des entreprises « sera sans incidence sur l'emploi », selon l'évaluation du PLF. Outre les bienfaits d'une meilleure visibilité, il a avancé l'idée

que « le renforcement du barème sur les bas salaires permettra d'amplifier les efforts menés pour lutter contre le chômage notamment des moins qualifiés ».

Surtout l'exécutif plaide que d'autres mesures - et notamment **la baisse du taux d'IS à 25 % à l'horizon 2022 (<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/030514367296-comment-le-taux-dimpot-sur-les-societes-va-etre-ramene-a-25-dici-2022-2110328.php>)** - feront plus que compenser cet effet financier négatif. « Tous les secteurs économiques sont gagnants », est-il écrit dans le document, qui précise que « le gain net sera de 2 milliards d'euros pour l'industrie » comme pour le commerce d'ici à 2022.

(javascript:void(0);)